

**UNION FINANCIERE DE FRANCE BANQUE
RESULTATS DES VOTES
ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 21 MAI 2015**

Nombre d'actions disposant du droit de vote :	15 932 396
Nombre des droits de vote :	15 932 396
Nombre d'actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance :	54
Nombre de voix présentes, représentées ou ayant voté par correspondance à l'AGO :	12 997 692
Nombre de voix présentes, représentées ou ayant voté par correspondance à l'AGE :	13 009 692

RESOLUTIONS	Pour	Contre	Abstention	Total votes	Pour %	Contre %	Abstention %
Résolution n° 1 (à caractère ordinaire) : Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2014	12 997 692	-	-	12 997 692	100 %	-	-
Résolution n° 2 (à caractère ordinaire) : Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2014	12 997 692	-	-	12 997 692	100 %	-	-
Résolution n° 3 (à caractère ordinaire) : Affectation du résultat et fixation du dividende à 1,50 €	12 997 692	-	-	12 997 692	100 %	-	-
Résolution n° 4 (à caractère ordinaire) : Approbation des conventions réglementées visées à l'article L 225-38 du Code de Commerce (1) <i>(1) Les actionnaires intéressés (5) ont été exclus pour le calcul du quorum et n'ont pas pris part au vote</i>	921 668	-	-	921 668	100 %	-	-
Résolution n° 5 (à caractère ordinaire) : Ratification de la cooptation de Madame Marie GRIMALDI en qualité d'administrateur	12 997 692	-	-	12 997 692	100 %	-	-
Résolution n° 6 (à caractère ordinaire) : Nomination d'un administrateur (Monsieur Hervé POMMERY) représentant les salariés actionnaires en application de l'article 12 des statuts	12 997 692	-	-	12 997 692	100 %	-	-
Résolution n° 7 (à caractère ordinaire) : Nomination d'un administrateur (Madame Hélène HIBERT) représentant les salariés actionnaires en application de l'article 12 des statuts	935 972	12 060 860	860	12 997 692	7,2 %	92,79 %	0,01 %
Résolution n° 8 (à caractère ordinaire) : Autorisation de rachat par la Société de ses propres actions	12 940 481	57 211	-	12 997 692	99,56 %	0,44 %	-

Résolution n° 9 (à caractère ordinaire) : Vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées durant l'exercice 2014 aux dirigeants responsables et à certaines catégories de personnel – article L511-73 du Code Monétaire et Financier	12 986 156	11 536	-	12 997 692	99,91 %	0,09 %	-
Résolution n° 10 (à caractère extraordinaire) : Autorisation d'annulation d'actions détenues par la Société par suite de rachat de ses propres titres	13 009 692	-	-	13 009 692	100 %	-	-
Résolution n° 11 (à caractère extraordinaire) : Décision à prendre à la suite de l'instauration d'un droit de vote double légal par la loi 2014-384 du 29 mars 2014 : rejet de la mesure et confirmation de la règle selon laquelle à une action est attachée une seule voix	13 009 656	36	-	13 009 692	99,99 %	0,01 %	-
Résolution n° 12 (à caractère ordinaire) : Pouvoirs pour formalités	12 997 692	-	-	12 997 692	100 %	-	-